

VILLE DE BRIGNOLES (83170)
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE – M.A.P.A

Identification de l'organisme qui passe l'accord-cadre : Ville de Brignoles – Direction de la Commande Publique – Hôtel de ville – 9 place carami - BP 307 – 83177 BRIGNOLES Cedex – Tél. : 04.94.86.22.12.

Email : dcp@brignoles.fr - Adresse Internet générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.brignoles.fr>

Adresse Internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Type de pouvoir adjudicateur et activités principales : Collectivité territoriale.

Le Pouvoir Adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet de l'accord-cadre : FOURNITURE DE MATERIEL ELECTRIQUE POUR LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA VILLE SUR 3 ANS

Type d'accord-cadre : Accord cadre multi attributaires à bons de commandes de fournitures courantes et services passé selon les articles R.2162-1 à R.2162-6 et R 2162-13 à R 2162-14 du code de la commande publique.

Classification C.P.V : 31600000-2 (matériel électrique) - 31680000-6 (Fournitures et accessoires électriques).

Code NUTS : FRL05

Mode de passation : Accord-cadre à procédure adaptée conclu suivant les dispositions de l'article R.2123-1 du code de la commande publique

Caractéristiques de l'accord-cadre :

La ville souhaite acquérir pour la Direction des Services Techniques et de l'Environnement, du petit matériel électrique. Le présent marché est lancé sous forme d'accord-cadre, sans montant minimum et avec un montant maximum de commandes, avec remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande.

La dépense maximale pour ces prestations est fixée à 70 000.00 € H.T par an.

Total maximum de dépenses pour ces prestations sur 3 ans : 210 000.00 € H.T.

Le présent accord-cadre sera attribué à deux (2) titulaires sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures et d'offres. Ces 2 sociétés seront remises en concurrence lors de chaque commande au moyen d'une demande de devis envoyé par mail ou par courrier dans lequel sera demandé, outre le prix, le délai de maximum de livraison des fournitures.

Les fournitures seront livrées principalement à la Direction des Services Techniques et de l'Environnement, située avenue des martyrs de la résistance à BRIGNOLES - 83170. La Commune se laisse toutefois la possibilité de livraison sur d'autres sites de son territoire.

L'accord-cadre commence à sa date de notification. Sa durée est fixée à 12 mois. Il est renouvelable 2 fois par reconduction expresse pour une période de 12 mois. La durée totale de l'accord-cadre est fixée à 36 mois.

Variantes : Non autorisées.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre :

Accord-cadre conclu avec un prestataire unique ou avec des prestataires groupés solidaires ou conjoints.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours.

Modalités de financement : Fonds propres.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée : L'euro.

Date et heure limites de réception des offres : Le 29 septembre 2025 à 16h00.

Conditions de participation – justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Possibilité de procédure DUMES :

Cela permet aux entreprises de candidater sur la base de leur seul numéro de SIRET. Le mode de transmission des éléments de la candidature et de l'offre est dématérialisé. La réponse électronique est indispensable mais aucune signature n'est exigée (La signature sera dans ce cas demandée à postériori à la seule entreprise retenue).

Conditions fixées aux articles, R.2142-1 à R.2142-14 et R.2143-11 et R.2143-12 du code de la commande publique et précisées dans le règlement de consultation. Le candidat devra en particulier fournir :

- Imprimé Cerfa DC1 joint au D.C.E.

- Imprimé Cerfa DC2 joint au D.C.E.

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

- Déclaration sur l'honneur du candidat jointe au DCE concernant les interdictions de soumissionner visées aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du code de la commande publique.

- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail. (Si DC2 non produit).

- Production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.

- Déclaration concernant le **chiffre d'affaires** global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures et prestations objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles (si DC2 non fourni).

N.B : Conformément à l'article R. 2143-13 du code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qu'ils ont déjà transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Critères d'attribution de l'accord-cadre : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés suivants : Prix : 50% - Qualité des prestations : 50%

Modalités d'obtention du dossier de consultation : Gratuitement sur le site : www.marches-securises.fr

Conditions de remise des offres : Conformément aux dispositions de l'article R.2132-7 du code de la commande publique, les offres devront obligatoirement être envoyées par voie électronique sur la plateforme acheteur www.marches-securises.fr (aux conditions indiquées dans le Règlement de Consultation).

Renseignements d'ordre administratif et technique : Direction de la Commande Publique suivant les coordonnées indiquées ci-dessus.

Renseignements d'ordre technique :

Direction des Services Techniques et de l'Environnement (D.S.T.E.), avenue des martyrs de la résistance à Brignoles (83170). Tél : 04 94 37 02 30 email : dste@brignoles.fr

Affaire suivie par Madame Solène LEDIOURON – Responsable bâtiments – Tél : 06 81 21 27 46 email : lediourons@brignoles.fr ou par Monsieur EL ANSARI Houcine au 06 33 61 49 06 email : ansarieh@brignoles.fr

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon – 5 Rue Jean Racine - 83041 TOULON Cedex 9. – Tél. : 04.94.42.79.30 – Fax : 04.94.42.79.89 - Email : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Introduction des recours éventuels :

- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 à L551-4 du code de justice administrative.

- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet).

- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).

- Recours contractuel : Article L551-13 à L551-16 du code de justice administrative.

- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 à L521-4 du code de justice administrative.

- Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date d'envoi à la publication : le 05 septembre 2025.